

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 348,29	0,14%	13,02%
8300	INDICE DES BANQUES	3 028,38	0,07%	14,02%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 524,00	0,82%	5,78%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 899,65	0,30%	10,19%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 490,10	0,66%	2,58%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 326,50	0,84%	6,24%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	3 894,03	-0,56%	48,77%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 053,80	0,09%	3,59%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	4 710,58	-0,76%	69,16%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 253,85	0,15%	-9,33%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 547,26	-0,41%	-10,38%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 049,44	-0,16%	-13,41%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 248,53	0,39%	-3,63%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	21,000	21,580	21,000	21,590	21,000		
2	1	0,650	23-05-2014	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	22,000	21,990	21,800	22,000	21,800		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,180	1,160	1,160	1,170	1,150		
4	1	0,550	29-04-2014	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	9,500						
5	5	1,340	11-07-2014	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	22,860	22,840	22,800	22,860	22,700		
6	10	2,500	06-06-2014	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	75,100	76,190	75,400	76,190	75,400		
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	12,550						
8	5	1,000	19-06-2014	TL - Tunisie Leasing	20,900	21,520	20,890	21,520	20,890		
9	1	0,260	30-06-2014	BT - Banque de Tunisie	10,300	10,300	10,300	10,400	10,300		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	4,620	4,620	4,510	4,630	4,510		
11	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	7,490	7,270	7,270	7,270	7,270	B	7,270
12	5	1,000	26-06-2014	AMEN BANK	26,550	27,000	26,800	27,000	26,500		
13	1	0,220	21-05-2014	ATB - Arab Tunisian Bank	4,390	4,470	4,470	4,470	4,470		
14	5	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	12,950	12,810	12,990	13,000	12,810		
15	5	1,500	03-07-2014	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	49,000	50,500	50,500	50,500	50,500		
16	5	0,750	29-05-2014	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,220	13,300	13,300	13,300	13,300		
17	1	0,200	26-06-2014	ATL - Arab Tunisian Lease	2,580	2,580	2,580	2,580	2,580		
18	1	0,210	11-07-2014	PGH - Poulina Group Holding	5,500						
19	10	1,800	02-06-2014	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	142,000	143,500	144,000	144,000	143,500		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,500	3,400	3,460	3,480	3,400		
21	5	0,850	18-06-2014	SALIM - Société d'Assurances SALIM	22,500	23,000	23,000	23,170	22,000		
22	1	0,200	01-07-2014	SOTUVER - Société Tunisienne de Verres	4,850	4,970	4,900	4,970	4,840		
23	1	0,080	07-07-2014	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,830	1,800	1,800	1,800	1,800		
24	1	0,100	10-07-2014	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,100	2,150	2,090	2,150	2,080		
25	10	1,200	25-06-2014	TJL - Attijari Leasing	22,080						
26	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	6,440	6,540	6,830	6,830	6,540	H	6,830
27	5	0,500	20-06-2014	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,730	8,940	8,750	8,940	8,680		
28	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	4,560	4,650	4,830	4,830	4,650	H	4,830
29	1	0,050	20-08-2014	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,520	2,540	2,500	2,580	2,480		
30	1	0,100	15-07-2014	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,290	3,350	3,300	3,430	3,300		
31	1	0,380	04-07-2014	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,700	7,750	7,710	7,750	7,700		
32	1	0,050	14-08-2014	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,890	1,900	1,900	1,930	1,860		
33	5	0,600	24-07-2014	EL WIFACK Leasing	15,970	15,980	15,980	15,980	15,600		
34	1	0,280	26-06-2014	Société ESSOUKNA	6,200	6,020	6,190	6,190	6,020		
35	1	0,250	11-07-2014	ADWYA - Société Adwya	7,910	7,810	7,810	7,820	7,810		
36	1	0,230	03-07-2014	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,300	4,380	4,250	4,380	4,250		
37	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	2,700	2,750	2,690	2,750	2,670		
38	1	0,415	07-07-2014	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,600	7,600	7,600	7,700	7,600		
39	5	0,300	31-07-2014	HANNIBAL LEASE	7,790	7,790	7,900	7,990	7,790		
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,700	6,500	6,500	6,500	6,500		
41	5	0,350	26-06-2014	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	10,300	10,480	10,300	10,480	10,200		
42	1	0,400	24-07-2014	ENNAKL Automobiles	9,700	9,900	9,900	9,950	9,700		
43	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	5,680	5,580	5,580	5,660	5,580		
44	1	0,210	16-06-2014	OTH - One Tech Holding	7,180	7,050	7,050	7,050	7,050		
45	1	0,670	01-07-2014	CITY CARS	10,990	10,990	10,980	10,990	10,900		
46	1	0,750	30-05-2014	EURO-CYCLES	14,500	14,650	14,490	14,650	14,420		
47	1	0,100	02-06-2014	BEST LEASE	1,680						
48	1	0,130	14-07-2014	CELLCOM	8,000	7,900	8,000	8,000	7,900		
49	1	0,355	23-07-2014	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	10,480	10,440	10,440	10,450	10,440		
50	2	0,200	01-07-2014	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	7,100	7,100	7,300	7,300	7,100		
51	1	0,250	25-06-2014	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,700	4,710	4,800	4,800	4,700		
52	10			Société Délice Holding	15,000	15,200	15,200	15,280	15,010		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
53	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	24,750				
54	25	6,200	10-07-2014	Air Liquide Tunisie	240,000	239,980	239,980		
55	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,300	25,300	25,300		
56	10	2,000	03-06-2014	Placements de Tunisie - SICAF	47,380				
57	5	1,500	30-05-2014	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	52,960				
58	10	2,230	15-08-2014	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	36,860				
59	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,600	3,600	3,600	H	38,510
60	10	6,420	05-06-2014	ALKIMIA - Société Chimique	59,000	59,100	59,100		
61	1	1,000	17-06-2014	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	10,910	10,910	10,910		
62	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	31,790	31,790	32,740		
63	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	7,100	7,090	6,780		
64	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	9,060				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
65	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,220	3,290	3,410	3,410	3,290		
66	1			Société SERVICOM	15,450	15,450	15,300	15,450	15,300		
67	1			Société Carthage Cement	2,490	2,530	2,490	2,530	2,490		
68	1	0,120	16-06-2014	Société HEXABYTE	9,100	9,100	9,350	9,360	9,100		
69	1			Société AE TECH	2,940	3,010	2,920	3,010	2,920		
70	1			Société LAND'OR	5,420					S	
71	1	0,400	17-07-2014	Société New Body Line	6,450	6,640	6,630	6,750	6,630		
72	5			Société SYPHAX AIRLINES	3,900					S	
73	1	0,045	15-08-2014	SOTEMAIL	2,900	2,900	2,900	2,900	2,900		
74	1			TGH - Société Tawasol Group Holding	0,700	0,730	0,690	0,730	0,680		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
75	1			MIP - Maghreb International Publicité	2,660				

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
76	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,420				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA									
77	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	07-02-2014	100,700			
78	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	86,000			
79	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2014	103,430			
80	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2014	102,710			
81	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	75,000			
82	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2014	106,600			
83	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2014	98,080			
84	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2014	97,000			
85	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	10-10-2014	100,000			
86	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	10-10-2014	98,330			
87	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	-	100,000			
88	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2014	96,600			
89	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	-	100,000			
90	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2014	100,000			
91	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. : 1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	-	100,000			
EMPRUNT NATIONAL									
92	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise		NA19	20-06-2019		95,050	95,000	95,010	0,272
93	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise		NB21	20-06-2021		97,000			
94	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise		NC24	20-06-2024		100,000			
95	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise		NA19H	20-06-2019		94,090			
96	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise		NB21H	20-06-2021		100,000			
97	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise		NC24H	20-06-2024		100,000			
LES EMPRUNTS									
98	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2014	100,000			
99		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2014	100,000			
100		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2014	100,000			
101		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2014	100,000			
102		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032	09-02-2014	100,000			
103		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019	09-02-2014	99,990			
104	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2014	100,000			
105	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2013	100,000			
106		EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
107		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
108		EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06	BH31F	28-06-2020	28-06-2014	100,000			
109		EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06	BH31V	28-06-2020	28-06-2014	100,000			
110	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
111		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03	TL92V	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
112		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2014	100,000			
113		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2014	100,000			
114		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2014	100,000			
115		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2014	100,000			
116		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T10SF	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
117		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T10SV	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
118		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016	10-06-2014	99,130	99,320	99,320	1,115
119		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016	10-06-2014	98,200			
120		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016	29-10-2014	99,100			
121		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10	T112V	29-10-2016	29-10-2014	100,000			
122		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017	29-01-2014	99,290			
123		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017	29-01-2014	100,000			
124		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05	T21AF	29-05-2017	29-05-2014	100,000			
125		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05	T21AV	29-05-2017	29-05-2014	100,000			
126		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05	T21BF	29-05-2019	29-05-2014	97,900			
127		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01	T22AF	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
128		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01	T22AV	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
129		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01	T22BF	15-01-2020	15-01-2014	100,000			
130		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05	T13SF	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
131		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05	T13SV	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
132		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10	T13AF	03-10-2018	03-10-2014	99,710			
133		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10	T13AV	03-10-2018	03-10-2014	100,000			
134		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10	T13BF	03-10-2020	03-10-2014	100,000			
135		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02	T32AF	05-02-2019	05-02-2014	100,000			
136		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02	T32AV	05-02-2019	05-02-2014	100,000			
137		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02	T32BF	05-02-2021	05-02-2014	100,000			
138		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 28/04	T41AF	28-04-2019	28-04-2014	100,000			
139		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,20% j. 28/04	T41AV	28-04-2019	28-04-2014	100,000			
140		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 28/04	T41BF	28-04-2021	28-04-2014	100,000			
141	UBCI	EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05	OBC13	31-05-2020	31-05-2014	99,720	99,720	99,720	3,484
142	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2014	100,000			
143		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2014	100,000			
144		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2014	100,000			
145		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2014	101,760			
146		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2014	100,000			
147		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2014	100,000			
148		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019	27-01-2014	100,000			
149		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022	27-01-2014	100,000			
150	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2014	100,000			
151	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2014				

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
169	UIB	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2014	100,000					
170		EO UIB 2009 - 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2014	100,000					
171		EO UIB 2009 - 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2014	100,000					
172		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2014	100,000					
173		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2014	90,280					
174		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2014	97,700					
175		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2014	97,800					
176		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2014	100,000					
177		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2014	100,000					
178	CIL	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
179		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
180		EO CIL 2009 / 3 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
181		EO CIL 2009 / 3 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
182		EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2014	100,000					
183		EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2014	100,000					
184		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
185		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2014	100,000					
186		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
187		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
188		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2014	100,000					
189		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018		100,000					
190		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018		100,000					
191		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018		99,000					
192		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020		100,000					
193		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019		100,000					
194		EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019		100,000					
195	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2014	100,000					
196		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2014	100,000					
197		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2014	100,000					
198		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2014	100,000					
199		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2014	100,000					
200		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2014	100,000					
201	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2014	99,700					
202		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2014	100,000					
203		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2014	100,000					
204		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2014	100,000					
205		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
206		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
207		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2014	99,990					
208		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2014	100,000					
209		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
210		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
211		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2014	97,490	98,130	98,130	5,034		
212		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
213		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2014	98,510	98,580	98,580	4,210		
214		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
215		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020	15-11-2014	100,000					
216		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020	15-11-2014	100,000					
217		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019		100,000					
218		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL42A	19-05-2019		100,000					
219		EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42B	19-05-2019		100,000					
220		EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL42C	19-05-2021		100,000					
221	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
222		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
223		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
224		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
225		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
226		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
227		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2014	100,000					
228	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
229	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
230		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2014	100,000					
231		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2014	100,000					
232		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2014	99,300	99,310	99,310	3,205		
233		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2014	100,000					
234		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2014	100,000					
235		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
236		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
237		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019	18-12-2013	100,000					
238		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP à TMM+2,10% j. 22/11	J13AV	22-11-2018	22-11-2014	100,000					
239		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13BF	22-11-2018	22-11-2014	99,680	99,730	99,730	0,184		
240		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF	22-11-2020	22-11-2014	100,000					
241		EO ATTIJARI LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 05/06	JL41B	05-06-2019		100,000					
242		EO ATTIJARI LEASING 2014/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 05/06	JL41C	05-06-2021		100,000					
243	MOD.LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020	18-02-2014	100,000					
244	AIL	EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2014	100,000					
245		EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2014	100,000					
246		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2014	97,560					
247		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2014	100,000					
248		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018	31-05-2014	100,000					
249		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018	31-05-2014	100,000					
250	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
251		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
252		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
253	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
254	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2014	100,000		</			

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
288				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	6,070				
289				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	13,520				
290				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	4,440				
291				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	19,680				
292				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	14,760				
293				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	34,430				
294				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	22,960				
295				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	3,530				
296				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	3,030				
297				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	3,230				
298				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	2,690				
299				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	4,160				
300				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,340				
301				SFBT (da. 1/8. 20/05/2014 - SFB14)	2,830				
302				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,000				B
303				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,240				
304				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,220				
305				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,200				
306				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,180				
307				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080	0,010	0,010		
308				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,270				
309				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,110	0,010	0,010		
310				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,420	0,050	0,050		
311				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,480				
312				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,120				
313				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,090				
314				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,090				
315				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,170				
316				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,430				
317				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	0,640	0,880	0,880		
318				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,600				
319				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,030				
320				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,980				
321				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,590				
322				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,920				
323				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,840				
324				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,640				
325				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,990				
326				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,090				
327				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,750				
328				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,830				
329				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,590				
330				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,200				
331				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,520				
332				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,510				
333				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,490				
334				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,400				
335				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,390				
336				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,850	0,700	0,700		
337				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 - TLS14)	0,760				
338				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,330				
339				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,750				
340				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,480				
341				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	10,450				
342				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,800				
343				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,520				
344				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	254,340				
345				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	145,340				
346				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	124,580				
347				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	83,050				
348				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	60,400				
349				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	46,460				
350				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	42,890				
351				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	39,590				
352				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	39,590				
353				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	33,500				
354				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	32,690				
355				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	29,090				
356				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	19,700				
357				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	24,200				
358				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 15/09/2014 - ALQ14)	20,000	19,200	19,200		
359				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,450				
260				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,400				
261				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,380				
262				UBCI (da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,040				
363	5			UBCI (NG j. 01/09/2013 UBCG3)	24,900				
364				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,910				
365	10			ICF (NS j. 01/01/2012 ICFNS)	36,400				
366				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,600				
367				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,100				
368				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,350				
369				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,430				
370				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,570				
371				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,700				
372				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	2,760				
373				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,910				
374				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,580				
375				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,330				
376				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	9,000				
377				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	8,180				
378				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,440				
379				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	20,000				
380				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,290				
381				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,400				
382				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	7,840				
383				SIMPAR (da. 2/9. 01/07/2014 - SIM14)	10,720				
384	5			SIMPAR (NG j. 01/07/2014 SIMG4)	48,250	45,000	45,000		
385				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,250				
386				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,500				
387				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,700				
388				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,870				
389				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,750				
390				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,350				
391				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,140				
392				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,480				
393				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,900				
394				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,130				
395				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,130				
396				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,940				
397				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,430				
398				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,190				
399				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,560				
400				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,520				
401				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,050				
402				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,740				
403				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,060				
404				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,770				
405				SOTUVER (da. 3/41. 01/07/2014 - STV14)	0,350	0,300	0,300		
406				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,670				
407				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,470				
408				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,290				
409				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,330				
410				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,100				
411				ATTIJARI LEASING (Action Rompue - TJLR)	6,720				B
412				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,980				
413				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,370				

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

TRANSFERT DES ACTIONS DE LA SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD -AMI- SUR LE SYSTEME DE COTATION ELECTRONIQUE

La Bourse informe qu'à partir du **03 décembre 2014**, les 13 220 560 actions de nominal un dinar chacune composant le capital social de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD -AMI-** seront négociables en bourse, sur le système de cotation électronique, dans les conditions suivantes :

- Marché : Hors cote
- Groupe de Cotation : 13 (Fixing)
- Code Mnémonique : AMI
- Code ISIN : TN0007680010
- Cours de référence : 5 dinars

Etant signalé que le titre «AMI» sera négocié selon les règles de cotation applicables au groupe 13 (Seuils diffusés +/- 3% ; Maximum autorisé par séance 6,09%).

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE « LAND'OR »

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre «LAND'OR» est suspendue à partir d'aujourd'hui 28 novembre 2014 et ce, jusqu'à la publication par la société d'un communiqué de presse et les transactions de ce jour sont annulées.

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE « SYPHAX AIRLINES »

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre « SYPHAX AIRLINES » est suspendue à partir du mardi 18 novembre 2014 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADMISSION DE LA SOCIETE CEREALIS

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 16 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 4 000 000 d'actions constituant le capital actuel de la société CEREALIS, ainsi que des 888 889 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 888 889 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 466 670 actions, soit 30,0% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : AXIS CAPITAL BOURSE

Evaluateur : AXIS CAPITAL

Listing Sponsor : Arab Financial Consultants «AFC»

Un document de référence de la société CEREALIS enregistré auprès du CMF est disponible sur les sites internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de la Bourse (www.bvmt.com.tn).

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE ONE TECH HOLDING

M. Slim SELLAMI, qui détenait directement 5 430 142 actions et droits de vote représentant 10,13% du capital de la société One Tech Holding -OTH-, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 30 octobre 2014, le seuil de 10% du capital suite à la cession en bourse de 300 000 actions et droits de vote représentant 0,56% du capital de la société.

M. Slim SELLAMI a déclaré qu'il envisage au cours des douze prochains mois de :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 05 novembre 2014 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'AMEN BANK

Le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « CTKD » a déclaré avoir franchi à la hausse, le 10 novembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société AMEN BANK suite à l'acquisition en bourse de 1 222 220 actions et droits de vote représentant 5,00008% du capital de la banque.

Le CTKD a déclaré qu'il vise à atteindre les objectifs suivants au cours des douze prochains mois :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et ne pas céder les actions et droits de vote lui appartenant,
- Demander sa nomination comme administrateur.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 13 novembre 2014 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'AMEN BANK

MENINX HOLDING, qui détenait directement et de concert 1 999 505 actions et droits de vote représentant 8,18% du capital d'AMEN BANK, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 10 novembre 2014, le seuil de 5% du capital suite à la cession directe en bourse de 1 222 220 actions et droits de vote représentant 5,00008% du capital de la banque.

Par ailleurs, MENINX HOLDING a déclaré agir de concert avec les actionnaires suivants :

Nom & Prénom ou Dénomination sociale	Participation directe en actions	% dans le capital
Tamarziste J.	71 825	0,29%
Tamarziste A.	71 825	0,29%
Tamarziste S.	71 825	0,29%
Tamarziste C.	78 621	0,32%
Société Le Pneu	127 042	0,52%

MENINX HOLDING a déclaré qu'il vise à atteindre les objectifs suivants au cours des douze prochains mois :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 14 novembre 2014 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE TELNET HOLDING SA

Monsieur Mohamed FRIKHA, qui détenait directement 5 573 008 actions et droits de vote représentant 50,54% du capital de la société TELNET HOLDING SA, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 05 novembre 2014, le seuil de 50% du capital suite à la cession en bourse de 291 160 actions et droits de vote, représentant 2,64% du capital de la société.

Monsieur Mohamed FRIKHA a déclaré comme objectifs visés pour les douze prochains mois :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition des actions et droits de vote et la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 24 novembre 2014 par l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse.

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 01-12-2014, deux transactions de blocs ont été réalisées :

- 14 000 actions **SMG - Société Magasin Général S.A.** à un cours de 33,050 Dinars ;
- 204 071 actions **Société Carthage Cement** à un cours de 2,500 Dinars.

AVIS DES SOCIETES

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués une deuxième fois à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 03 Décembre 2014 à partir de 09h00 au Siège Social de la société, sise Rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts;

Tous les documents afférents à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

COMPAGNIE SYPHAX AIRLINES

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni mardi 25 novembre 2014 suite à la convocation faite par son Président Directeur Général. A cet effet, et faisant suite à une correspondance, parvenue à la compagnie le 21 novembre 2014, de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), concernant la nomination récente de Monsieur Christian BLANC aux fonctions de Président Directeur Général, à l'issue du conseil d'administration du 10 septembre 2014 ; SYPHAX AIRLINES a procédé au remplacement de Monsieur Christian BLANC par Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA au poste de Président Directeur Générale de la compagnie.

SYPHAX AIRLINES s'est retrouvée dans l'obligation de se séparer de Monsieur Christian BLANC pour des raisons purement réglementaires. En effet, la DGAC requiert à toute société tunisienne exerçant une activité commerciale et dirigée par un Président Directeur Général étranger, d'acquiescer une carte de commerçant étranger.

Le conseil d'administration se félicite par ailleurs de la nomination de Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA, membre en exercice du conseil d'administration et ancien Directeur Commercial de SYPHAX AIRLINES. Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA est également un expert émérite du secteur du transport aérien. Il a notamment occupé le poste de Directeur Général de la compagnie aérienne AIR BURKINA.

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA "SOPAT"

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Tebouba "SOPAT" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le **13 décembre 2014 à 10h à l'Hôtel Movenpick sis à Sousse** (Boulevard du 14 Janvier 4039), et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2013 établi par le Conseil d'Administration ;
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Renouvellement de mandats de certains administrateurs ;
- 7- Ratification de mandats de certains administrateurs ;
- 8- Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.
- 10- Questions diverses.

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA "SOPAT"

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Tebouba "SOPAT" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **13 décembre 2014 à 11 h30 à l'Hôtel Movenpick sis à Sousse** (Boulevard du 14 Janvier 4039), et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Dissociation des fonctions de Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration
- 2- modification corrélative des statuts
- 3- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.
- 4- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2014 » SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 23 mai 2014 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 MD sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 17 septembre 2014, a décidé d'émettre au courant du dernier trimestre 2014 un emprunt obligataire subordonné, pour une enveloppe de 50 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
üA	5 ans	7,35% et/ou TMM+1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM+2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

A cet effet, le Conseil d'Administration a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'émettre cet emprunt soit auprès d'investisseurs identifiés soit sur le marché obligataire de la cote de la Bourse en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la BIAT a décidé l'émission dudit emprunt sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50.000.000 de dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

➤ **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/11/2014** et clôturés au plus tard le **19/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (50.000.000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au 19/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission** : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2014 » permettra à la banque d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois et d'enrichir la gamme de ses produits et services.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

• **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

• **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt subordonné BIAT 2014 »

• **Nature des titres** : Titres de créance.

• **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

• **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

• **Cessibilité des obligations** : Librement cessibles.

• **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.

➤ **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

➤ **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/12/2014, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au 19/12/2014 soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans** :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise** :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

➤ **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/12/2019** pour la catégorie A et le **19/12/2021** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 19 décembre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 19/12/2015.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 19/12/2015 pour les catégories A et le

19/12/2017 pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

Cette marge est de 1,90% pour la catégorie A et 2,05% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

• **Durée totale** :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

✓ 5 ans pour la catégorie A.

✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne** :

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2014 » est comme suit:

✓ 3 années pour la catégorie A.

✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt** :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,740 années pour la catégorie A et 4,301 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang** :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2014 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Notation de la BIAT**: La notation de la BIAT par Moody's a été maintenue au courant de l'année 2014 comme suit :

Dépôts en dinars : Ba3/NP

Dépôts en devises : B1/NP

Solidité financière : E+, stable

Perspective : Négative.

Définition des notes attribuées selon l'échelle de notation de Moody's Rating

• **Notation des dépôts bancaires à long terme**

Ba : Les banques notées Ba pour les dépôts offrent une qualité de crédit discutable. Souvent, la capacité de ces banques à faire face à des obligations ponctuelles en matière de dépôt peut s'avérer incertaine.

B : Les banques notées B pour les dépôts offrent une faible qualité de crédit. L'assurance de remboursement ponctuel pour faire face à leurs obligations en matière de dépôts est faible.

Moody's ajoute les numéros «1, 2, 3» pour chaque catégorie de notation entre Aa et Caa. Le «1» indique que la banque est dans la limite supérieure de sa catégorie de notation; le «2» indique que la banque est dans la moyenne de sa catégorie de notation; le «3» indique que la banque est dans la limite inférieure de sa catégorie de notation.

• **Notation des dépôts bancaires à court terme**

Not Prime (NP) : Les banques notées NP pour les dépôts offrent une discutable à faible qualité de crédit et une capacité incertaine à faire face à bonne date à leurs obligations de paiement en matière de dépôts à court terme.

• **Notation de la solidité financière**

E : Les banques notées E affichent une solidité financière intrinsèque très modeste avec une grande probabilité d'un soutien externe périodique ou éventuellement un besoin d'une assistance externe. Ces banques sont limitées par un ou plusieurs de ces facteurs: un fonds de commerce faible et limité, des fondamentaux financiers déficients pour un ou plusieurs aspects, ou un environnement opérationnel très imprévisible et très instable.

Moody's ajoute, quand c'est nécessaire, le signe «+» pour les notations en dessous de A et un signe «-» pour les notations au dessus de E afin de distinguer les banques appartenant à des catégories intermédiaires.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées**: Même mode de représentation que les obligataires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre**: L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

• **Qualité de crédit de l'émetteur**: Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.